

Permanence des Soins Ambulatoire (PDSA) en Martinique

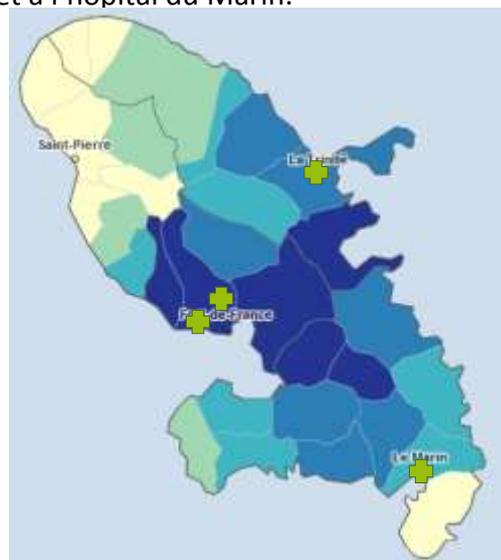
Le cahier des charges régional organisant la Permanence des Soins Ambulatoire a été arrêté le 21 décembre 2015. Il organise la réponse aux urgences non vitales, par des consultations médicales assurées par des médecins libéraux, aux heures de fermetures des cabinets :

- Du lundi au vendredi de 19h à minuit,
- Les samedis de 13h à minuit,
- Les dimanches et jours fériés de 7h à minuit.

Les prises en charges doivent faire l'objet d'une régulation par le centre 15 qui oriente le patient vers l'un des lieux fixes de consultations (Maisons Médicales de Garde - MMG) ou sollicite SOS médecin pour une consultation à domicile.

A ce jour, 4 MMG sont en activité, installées au CHUM (sites de PZQ et de Trinité), à la clinique Saint-Paul et à l'hôpital du Marin.

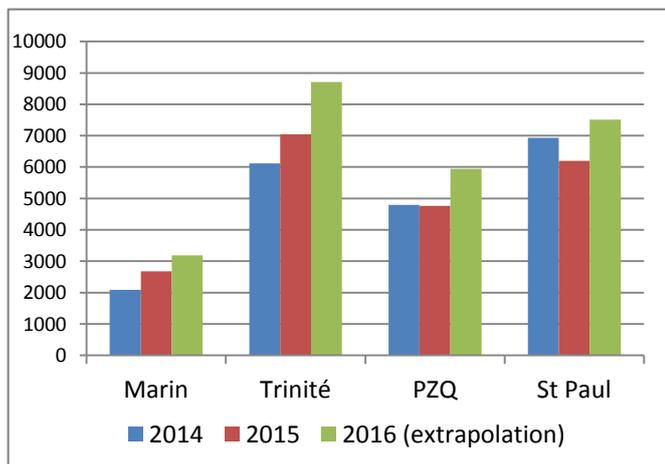
Implantations des MMG sur le territoire



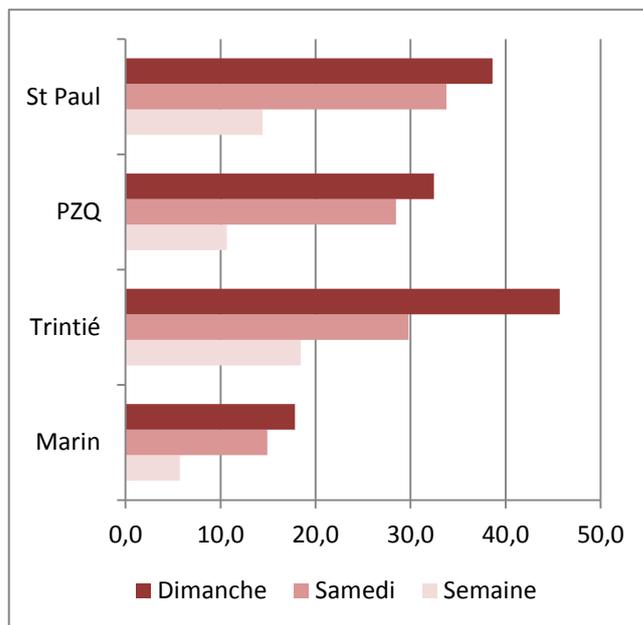
Bilan d'activité des MMG 2014-2016

Si le nombre de consultations en MMG n'a augmenté que de 4% entre 2014 et 2015, les données d'activité laissent envisager une forte croissance (+22,6%) pour l'année 2016.

La MMG contribuant le plus à ce phénomène est celle de Trinité qui connaît une augmentation de sa fréquentation de près de 24%, devenant la première MMG de la région en termes d'activité. Les autres MMG ne sont pourtant pas en reste avec un nombre de consultations en hausse de 19% à 25%.



Evolution du nombre de consultations par MMG
Source : CGSS Martinique / exploitation ARS



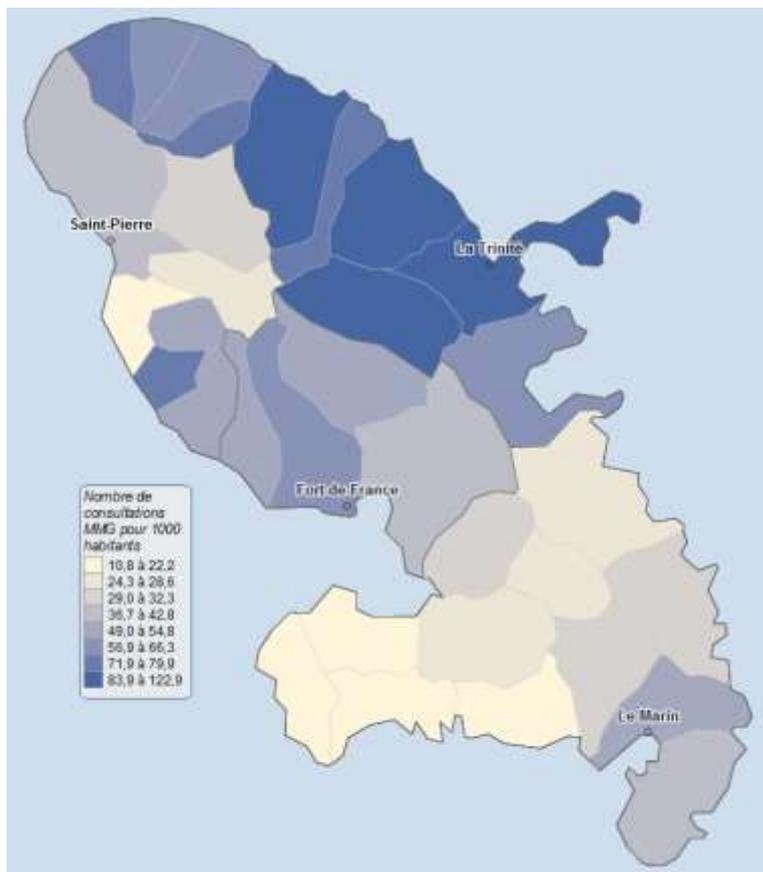
Nombre moyen de consultations par MMG au 1^{er} trimestre 2016
Source : CGSS Martinique exploitation ARS

Ce sont les week-ends où l'activité est la plus importante avec 15 à 39 consultations selon les lieux de prise en charge. En semaine, l'activité moyenne varie entre 5 et 18 consultations par soir selon leur localisation géographique.

Les patients originaires du Centre et du Nord Atlantique représentent respectivement 40% et 39% des consultations en MMG sur le 1er trimestre 2016, contre 18% pour les patients du sud et 4% dans le Nord Caraïbe.

Ainsi, le recours aux consultations en MMG est plus fréquent dans les communes du Nord de la Martinique, en particulier sur la côte Atlantique, où sont observés les taux de recours pour 1000 habitants les plus importants de la Région.

Les communes du Sud, notamment sur celles de la façade Caraïbe, présentent le plus fort potentiel de développement de leur MMG, au vu de la densité de population de ce territoire. En effet, les difficultés rencontrées dans le fonctionnement de la structure sont probablement à l'origine de la relative montée en charge plus tardive de la fréquentation observée à l'heure actuelle.



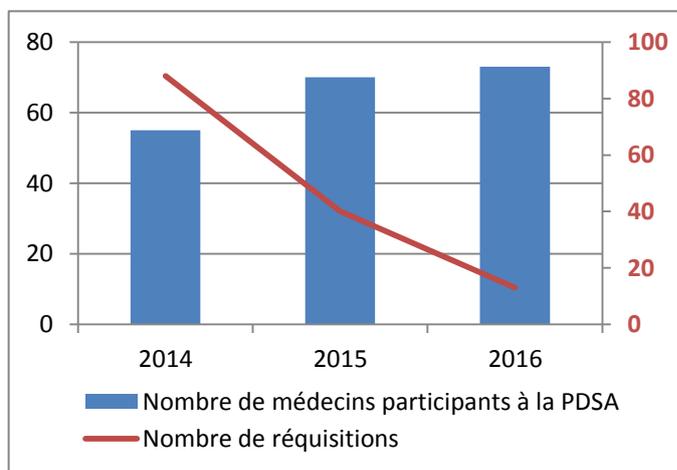
Nombre de consultations en MMG pour 1000 habitants
 Source : CGSS Martinique – Données 2015 / Population INSEE© 2015

Participation des médecins généralistes au dispositif

Le bon fonctionnement du dispositif prévu au cahier des charges régional dépend du volontariat des médecins pour participer aux gardes en MMG et/ou à la régulation libérale au centre 15.

Sur les 9 premiers mois de 2016, 76 médecins ont participé volontairement à la PDSA, 6 médecins ont dû être réquisitionnés (exclusivement dans le sud) pour compléter les tableaux de garde.

A noter : La participation de 6 nouveaux volontaires dans le sud a permis de réduire le nombre des réquisitions par le Préfet de 85% en 3 ans.



Source : ARS Martinique – DOSPS

Rôle pivot des coordonnateurs médicaux

Les coordonnateurs médicaux des MMG et du centre 15 sont les garants du bon fonctionnement des structures et sont régulièrement en lien avec les différents partenaires de la PDSA : ARS, CDOM, URML, CGSS, Centre 15, établissements d'accueil...

Il leur revient notamment la tâche de réaliser les tableaux de garde, leurs mises à jour et à leur évaluation.

Pour ces différentes fonctions, une rémunération est prévue, ne pouvant excéder plus de 25,30€ par jour d'ouverture de chaque structure.

Le cahier des charges régional prévoit la désignation des coordonnateurs médicaux par les médecins participant régulièrement et sur la base du volontariat au dispositif de la PDSA. C'est donc dans ce cadre que l'URML Martinique a invité les médecins de chaque secteur à participer à l'élection des coordonnateurs en octobre 2016.